

TGIRT-DE LA POINTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 30 JUIN 2010 À GASPÉ

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion
2. Mise en contexte et explication des objectifs de la réunion
3. Présentation des partenaires
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. La mise en place des TGIRT
6. Proposition d'un mode de fonctionnement
7. Portrait synthèse du territoire
8. La GIRT dans la planification forestière
9. Session de travail sur l'identification des préoccupations liées à l'aménagement forestier
10. Proposition d'un calendrier pour les prochaines réunions
11. Autres attentes des partenaires envers le processus de la TGIRT
12. Évaluation de la réunion
13. Fin de la réunion

PRÉSENCES (22 PERSONNES)

BABIN, Louis	ZEC York-Baillargeon ou des Anses?
BELZILE, Robert	Groupe de scieries GDS Inc.
BLAIS, Claude	Fédération des Chasseurs et Pêcheurs GIM (FEDECP)
CHOUINARD, Michel	Conseil de l'eau – Gaspésie SUD
COURT, Katherine	Temrex
DUCHESNE, Caroline	CRÉGÎM
ELEMENT, Jean-Christophe	A.C.F.R.G
POIRIER, Rosario	Rosario Poirier inc
ROUSSY, Christine	MRC Rocher-Percé
ROY, Jean	FGRSQ - Rivières de Gaspé
SOUCY, Gaétan	FQSA
BERNIER, Thomas	CRÉGÎM – Coordonnateur de la CRNT
LEPAGE, Annie	CRÉGÎM – Agente de concertation (milieu forestier)
BRIÈRE, Marie-Claude	Animatrice
HUDON, Jean-François	Animateur
HUNT, Douglas	CRNT – Commissaire
LANDRY, Gilles	CRNT – Commissaire
MOLLOY, Roger	CRNT – Commissaire
CHOUINARD, Daniel	MRNF
DESMEULES, Pierre	MRNF
LACHANCE, Bruno	MRNF
LEBLANC, Alain	MRNF

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9 h. Thomas Bernier souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que la réunion sera animée par Jean-François Hudon de la firme Activa Environnement et par Marie-Claude Brière de la firme MC Brière.

2. MISE EN CONTEXTE ET EXPLICATION DES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Jean-François Hudon et Marie-Claude Brière expliquent que le rôle des animateurs est de s'assurer du bon déroulement de la journée et de veiller à ce que tous puissent participer de façon équitable. Jean-François Hudon explique que les trois objectifs principaux de la réunion sont les suivants :

- La mise à niveau de tous les partenaires sur la mise en place des TGIRT ;
- Bonifier et adopter le mode de fonctionnement de la table ;
- Amorcer les activités d'identification de préoccupation avec le MRNF.

Marie-Claude Brière tient à ce que tous les participants prennent en considération les principaux points qui visent à réussir l'exercice de concertation, soient:

- Être brefs et directs ;
- Attaquer les idées et non les personnes ;
- Osez prendre la parole et être ouvert à la diversité ;
- Partagez ses commentaires ;
- Être ponctuel.

Elle explique ensuite la notion de consensus et elle propose un système de carton de couleur afin de faciliter l'atteinte de ce dernier.

3. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

Marie-Claude Brière propose de faire un tour de table. Les participants se nomment et expliquent pourquoi ils ont décidé de participer à la réunion.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-François Hudon fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les participants.

5. LA MISE EN PLACE DES TGIRT

À l'aide d'une présentation PowerPoint, Thomas Bernier effectue un rappel du rôle de la CRNT et de la CRÉ dans la mise en place des TGIRT et fait un retour sur le schéma de concertation régional. Il explique plus précisément les liens entre les TGIRT, les PAFI et la CRNT.

6. PROPOSITION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT

Thomas Bernier indique aux intervenants que les principaux points qui seront traités par rapport au mode de fonctionnement sont les suivants :

- Mandat des TGIRT ;
- Rôles et responsabilités des acteurs associées aux TGIRT ;

- Principes de la TGIRT ;
- Composition de la TGIRT ;
- Les réunions de la TGIRT ;
- Le quorum ;
- La prise de décision par consensus ;
- Le règlement de différend ;
- Le code d'éthique.

Thomas Bernier et Jean-François Hudon proposent que les éléments du mode de fonctionnement qui font consensus soient adoptés dès aujourd'hui et que les autres soient discutés, modifiés s'il y a lieu et adoptés lors de la prochaine réunion. Ils mentionnent également qu'une plage horaire a déjà été prévue à cet effet lors de la deuxième réunion. Marie-Claude Brière ajoute que le mode de fonctionnement défini par les participants peut différer d'une Table à l'autre. Pour faciliter les discussions sur le mode de fonctionnement qui suivront, Thomas Bernier explique les différences entre les termes « représentant », « délégué » et « membres de la Table ».

Mandat des TGIRT

Thomas Bernier explique que le principal mandat des TGIRT est de participer à la confection du PAFI tout en prenant en compte les intérêts et les préoccupations des personnes/groupes concernés par l'aménagement forestier. Le mandat est approuvé par tous les participants.

Rôles et responsabilités des acteurs associées aux TGIRT

Thomas Bernier explique les rôles des divers acteurs soient la DGR, la CRÉ, les délégués et les représentants. Après discussion, les participants acceptent le point sur les rôles et responsabilités des acteurs.

Principes de la TGIRT

Thomas Bernier explique brièvement les cinq principes de la table :

- La recherche de l'intérêt commun ;
- La représentativité et la concertation ;
- L'efficience dans les moyens d'action ;
- Le processus décisionnel démocratique ;
- La nécessité de résultat.

Certains participants se questionnent sur le point de « la recherche de l'intérêt commun ». Bien qu'ils soient convaincus du bien-fondé, ces derniers se questionnent sur la réelle possibilité de fonctionner par consensus. Thomas Bernier explique qu'un mécanisme de règlement de différend et un mécanisme « enjeux-solutions » ont été prévus pour faciliter l'atteinte du consensus. Il ajoute que ce dernier permettra de minimiser les conflits. D'autres participants ajoutent qu'il faudra définir à la table ce que l'on entend par « intérêt commun ». Après discussion, les participants acceptent les principes de la table à l'unanimité.

Composition de la TGIRT

Thomas Bernier propose qu'il appartienne aux représentants de déterminer leur délégué. Il propose également que les mandats des délégués soient de trois ans et renouvelables. Il propose aussi que la table se nomme éventuellement un président et propose que son mandat soit de un an et renouvelable. Il

est aussi mentionné que les frais de déplacement pourront être remboursés. Certains participants désirent connaître la liste des groupes et organismes qui doivent obligatoirement être invités pas la loi. Thomas Bernier fait la lecture de cette liste et il ajoute que les discussions visant spécifiquement la composition de la Table de la Pointe pourront avoir lieu en fin d'avant-midi. Suite aux discussions, le point sur la composition de la table est accepté.

Les réunions de la TGIRT

Thomas Bernier mentionne que la phase d'implantation nécessitera plus de réunions et qu'un calendrier sera proposé en fin de journée. Il précise qu'un site internet qui est déjà en ligne servira à faciliter le transfert d'information. Il ajoute enfin que le MRNF spécifiera aux intervenants comment il intègre les commentaires et qu'il sera possible d'inviter des personnes ressources. Certains participants demandent à ce que les documents soient toujours envoyés 10 jours avant la réunion. Suite aux discussions, les participants approuvent le point sur les réunions (avec le point sur l'envoi de document 10 jours avant la réunion).

Le quorum

Thomas Bernier propose que le quorum soit fixé à 50 % + 1 des membres et 50 % + 1 des secteurs. Jean Roy mentionne qu'il ne devrait pas avoir de quorum par procuration. Cette demande sera ajoutée au mode de fonctionnement. Certains participants croient qu'il faudrait éliminer le quorum par crainte qu'il soit trop contraignant. Robert Belzile croit qu'il est nécessaire d'avoir au moins un représentant du secteur forêt avec droit et un membre du secteur faune avec droit pour avoir quorum. Michel Chouinard mentionne qu'il faudrait réfléchir aux possibilités de vidéoconférence et de téléconférence. Thomas Bernier se dit ouvert à cette opportunité et accepte de vérifier la faisabilité technique de cette demande. Après discussion, il est proposé de reporter l'acceptation du point après la discussion sur la composition de la Table de la Pointe.

En raison du manque de temps, les points « prise de décision par consensus », « règlement de différend » et « code d'éthique » sont aussi remis à la prochaine réunion.

Discussion sur la composition de la TGIRT de la pointe

Thomas Bernier propose ensuite de discuter de la composition réelle de la Table de la Pointe. Jean Roy mentionne que la Rivière St-Jean devrait aussi faire partie de la catégorie « réserve faunique ». Il se questionne aussi sur la problématique de l'atteinte du quorum en lien avec l'absence fréquente des Autochtones. Il est proposé par Catherine Court et Robert Belzile d'exclure l'entreprise Yoland Laflamme inc. de la Table GIRT de la Pointe puisqu'il n'œuvre que dans le territoire de la Table Nord. Il est aussi proposé de vérifier à inclure l'Association coopérative de St-Elzéar, « Ti Ben forestier - BJS » et Steve Cyr dans la section « Aménagement forestier ».

Jean Roy se questionne sur la représentation des industriels forestiers versus les rivières à saumon. Il ajoute que la Fédération et les gestionnaires n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations. Thomas Bernier explique que la notion de délégué qui est présentement appliquée aux gestionnaires de rivières à saumon est une proposition. Il est entendu que M. Jean Roy reviendra avec la position des gestionnaires de rivières à saumon à la prochaine réunion.

Suite aux discussions, les participants approuvent la composition de la table à l'exception du point de la représentativité des gestionnaires de rivières à saumon qui sera revu à la prochaine réunion avec une nouvelle proposition de la part des gestionnaires de rivières à saumon. La composition réelle de la Table de la Pointe sera discutée à nouveau en fonction des nouvelles propositions.

7. PORTRAIT SYNTHÈSE DU TERRITOIRE

À l'aide d'une présentation PowerPoint et d'une carte, M. Daniel Chouinard illustre les principales caractéristiques de l'UA 112-55 qui constituera le territoire de la Table de la Pointe. Ce portrait synthèse est sommaire et les valeurs qui y sont associées sont présentées à titre indicatif seulement. Il indique entre autres que les deux principaux domaines bioclimatiques qu'on y retrouve sont la sapinière à

bouleau blanc et la sapinière à bouleau jaune. Il ajoute que la plus grande partie du territoire est occupée par la sapinière à bouleau blanc. La sapinière à bouleau jaune couvre la partie qui longe le littoral. Il mentionne ensuite qu'environ 70 % du territoire est constitué de peuplements résineux, environ 20 % en peuplement mélangé et environ 10 % en peuplement feuillu. Il mentionne que les peuplements en régénération sont suffisants dans le SEPM mais qu'il y a un manque au niveau des peuplements jeunes et surannés. M. Chouinard ajoute ensuite que le territoire aménageable est d'environ 320 000 ha lorsqu'on soustrait les habitats d'espèces menacées, les lisières boisées des rivières à saumon, etc. Il mentionne que le calcul de possibilité forestière, la SADF, les OPMV, et priorités de récoltes et les ententes d'harmonisation sont d'autres facteurs qui devront être pris en compte lors de l'élaboration des PAFI. Les participants demandent à ce qu'un portrait à jour soit produit rapidement afin d'outiller la table adéquatement en vue de la préparation des PAFI.

8. LA GIRT DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

Pierre Desmeules du MRNF effectue une présentation sur la GIRT dans le processus de planification forestière. Les principaux points abordés sont :

- Le nouveau régime forestier en bref ;
- La GIRT dans le processus de planification ;
- La planification forestière, grandes étapes et calendrier de réalisation.

Pierre Desmeules souligne que la confection des plans sera maintenant effectuée par le MRNF. Il fait un retour sur le schéma du processus de confection des PAFI. Il souligne l'importance du principe de rétroaction entre le MRNF et la TGIRT. Il ajoute aussi qu'une orientation de la TGIRT qui répond aux orientations régionales et provinciales et qui fait consensus à la table, devrait normalement passer au PAFI. À l'aide de calendriers, Pierre Desmeules fait ensuite part aux intervenants des principales étapes à venir pour la réalisation des PAFI-T et PAFI-O.

Katherine Court mentionne qu'il serait intéressant que quelqu'un du bureau du Forestier en chef vienne parler du calcul de possibilité forestière à une prochaine table. Plusieurs participants mentionnent qu'il faudra faire attention aux acronymes pour les premières réunions parce qu'ils ont de la difficulté à suivre.

Les participants demandent à ce que la présentation soit disponible sur le site des TGIRT.

9. SESSION DE TRAVAIL SUR L'IDENTIFICATION DES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Bruno Lachance indique aux participants que l'idée de l'activité est d'identifier les préoccupations de chacun afin d'en retirer des enjeux à inclure au PAFI. Il invite les participants à prendre connaissance des préoccupations à l'origine des ententes d'harmonisation antérieures et d'identifier celles qui sont encore d'actualité. Par la suite, les intervenants pourront remplir le formulaire de préoccupation et le faire parvenir à la CRNT avant le 28 juillet. Il ajoute qu'il faut utiliser un formulaire par préoccupation et que ce dernier sera envoyé en format « Word » à tous les participants. Bruno Lachance invite les participants à faire part de leurs préoccupations au groupe afin de valider si ces dernières répondent aux attentes de l'exercice.

Certains participants se questionnent sur la localisation des anciennes ententes. Bruno Lachance explique que la localisation est souvent en lien avec le demandeur. Il est proposé que les ententes en version intégrale soient rendues disponibles sur la page Web des TGIRT le plus tôt possible. Plusieurs participants mentionnent qu'il semble peu réaliste de fournir les préoccupations pour la fin juillet. Pierre Desmeules mentionne qu'il n'est pas nécessaire de trouver les solutions pour l'instant. Il ajoute que ces dernières devront être finalisées que pour l'été 2012.

Bruno Lachance mentionne que plusieurs participants comme les industriels ont beaucoup d'expertise qui pourrait être utilisée lors de la planification. Il invite donc tous les intervenants à participer à la planification de façon concrète en dehors des réunions de la Table.

10. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA TGIRT

Thomas Bernier propose aux participants un calendrier pour les prochaines réunions des TGIRT. Il souligne que cette proposition permet de maximiser la participation et le processus de concertation. Il questionne les participants afin de savoir s'ils sont aptes à participer aux réunions au rythme qui est proposé. Katherine Court apporte l'idée que les PAFI-T pourraient se faire avec l'aide d'une seule table afin de minimiser le nombre de réunions. Les PAFI-O pourraient être traités sur trois tables comme prévu. Il est proposé d'attendre d'avoir la liste mise à jour des intervenants des trois tables avant de prendre une décision. Après discussion, les participants acceptent de laisser le calendrier tel quel. Les participants proposent de planifier les dates des quatre prochaines réunions. Les dates retenues sont :

Rencontre no 2 : Jeudi 2 septembre

Rencontre no 3 : Jeudi 30 septembre

Rencontre no 4 : Jeudi 4 novembre

Rencontre no 5 : Jeudi 9 décembre

11. AUTRES ATTENTES DES PARTENAIRES ENVERS LE PROCESSUS DE GIRT

Certains intervenants rappellent la volonté de faire quelques réunions conjointes avec les autres TGIRT afin d'alléger le nombre de réunions.

12. ÉVALUATION DE LA RÉUNION

Jean-François Hudon et Marie-Claude Brière invitent les participants à remplir un questionnaire sur l'évaluation de la réunion.

13. FIN DE LA RÉUNION

Thomas Bernier remercie les participants, les commissaires et les membres du MRNF de leur participation. La réunion prend fin à 16 h 15.